

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1516

présenté par

M. Dive, M. Taite, M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Sylvie Bonnet, M. Boucard, Mme Minard
et M. Brigand

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Conseil et contrôle de l'État »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--